

Article de DICI TV

Coronavirus : Les agents de l'hôpital de Gap vont toucher eux aussi la prime de 1500 euros après l'intervention du député Joël Giraud

Publié par Samir MATHIEU le dim, 31/05/2020 - 15:05



Hautes-Alpes : La prime de 1500 euros Covid 19 va concerner tous ceux qui se sont exposés aussi bien à Gap qu'à Briançon. Le 17 mai le député Joël Giraud a appris que le centre hospitalier de Briançon allait toucher la prime de 1500 euros mais pas le CHICAS de Gapce qu'il a trouvé anormal car si la catastrophe sanitaire a été évitée dans les Hautes-Alpes, c'est bien parce que le groupement hospitalier de territoire a bien fonctionné sous la houlette de son directeur Yann Le Bras qui est le directeur du Chicas et que les 2 gros centres hospitaliers du 05 ont fonctionné la main dans la main. Pour rappel suite à la contamination liée au rassemblement évangéliste de Mulhouse, Briançon s'est en effet retrouvée très tôt en zone de circulation active du virus et la coordination mise en place a évité toute flambée de l'épidémie.

Il a donc joint dès le 17 mai le ministre de la santé Olivier Véran en ces termes :

« Je viens de lire le décret sur l'attribution des primes. Tous les agents toutes catégories et tous secteurs des établissements publics de santé du département des Hautes-Alpes perçoivent la prime de 500 euros. Seul le Centre Hospitalier des Escartons de Briançon (CHEB) figure dans une liste permettant au chef d'établissement de lister les agents qui pourraient percevoir la prime de 1500 euros. Or comme nous avons un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) qui fonctionne très bien, les patients Covid 19 justifiant de soins de réanimation ont été pris en charge conjointement pendant la crise par les équipes du CHICAS de Gap et du CHEB de Briançon. Transfert des patients briançonnais de réa à Gap en début de crise, protocoles communs, aides conjointes, etc... bref collaboration territoriale filiarisée remarquable conforme à ce que les pouvoirs publics pouvaient attendre concrètement de la création des GHT en 2016. A l'arrivée, un agent de soins continus devenu réa du CHEB

pourra prétendre à la prime de 1500 € et au CHICAS les agents de réanimation resteront avec une prime de 500 euros.

Le sentiment d'injustice est renforcé à la lecture de la liste : des petits centres hospitaliers sans réa sont sur la liste permettant les 1500 €. Des départements entiers sont sur la liste permettant ce même montant pour tous les établissements comme les Bouches du Rhône. Ce département a eu effectivement une circulation très active du virus mais cela aboutit à ce que des établissements psychiatriques entiers ayant reçu 1 patient Covid aient la prime maximale à laquelle certains des agents de notre GHT réellement exposés à de nombreux patients auront la prime minimale.

Ces situations inéquitables et explosives qui vont à contre-courant de la réalité des territoires et de la gestion concrète de l'épidémie. Le problème de fond : les acteurs de terrain ne sont pas associés à ce sujet majeur, les critères ne sont pas connus ou affichés dans le décret d'où sentiment d'opacité et d'arbitraire et enfin si seconde vague il y a, comment mobiliser les agents ? Voilà c'est une alerte locale mais qui démontre une absence de territorialisation dans la décision. Merci à tes équipes de revoir cela ça »

A la suite de cette alerte le cabinet du ministère et la direction générale de la santé ont travaillé à de nouveaux critères qui prennent mieux en compte la territorialisation, le nouveau décret va sortir la semaine prochaine et ce samedi le cabinet d'Olivier Véran a envoyé ce sms à Joël Giraud :

« Bonjour Joël, Le CHI Alpes du Sud va être intégré à l'annexe 2 du décret prime. Le chef d'établissement pourra décider du relèvement de la prime à 1500€ dans les services ou pour les agents particulièrement impliqués dans la limite de 40% des effectifs de l'établissement. »

Le député des Hautes-Alpes en faisait un peu une affaire personnelle car, pour lui, "nous sommes parvenus après les grandes crises d'il y a quelques années à un équilibre entre les 2 centres hospitaliers qui permet une bonne couverture territoriale gérée intelligemment". L'équité est donc, pour Joël Giraud rétablie sur les territoires des Hautes-Alpes où la mobilisation des soignants a su nous éviter une crise sanitaire majeure.